

Remplissez cette feuille de calcul si vous voulez demander un montant partiel pour l'un des crédits suivants dans le formulaire TD1NS, *Déclaration des crédits d'impôt personnels de la Nouvelle-Écosse pour 2012*.
Ne donnez pas votre feuille de calcul remplie à votre employeur ou payeur. Gardez-la dans vos dossiers.
Sur cette feuille de calcul, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les hommes et les femmes.

Ligne 2 du formulaire TD1NS – Montant en raison de l'âge

Si vous prévoyez que votre revenu net de toutes provenances se situera entre 30 828 \$ et 58 435 \$ et que vous serez âgé de 65 ans ou plus le 31 décembre 2012, faites le calcul suivant pour déterminer le montant partiel auquel vous avez droit :

Montant maximum		4 141	00	1
Votre revenu net estimatif pour l'année				
Montant de base	– 30 828		00	2
Ligne 2 moins ligne 3 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			3
Taux applicable	× 15 %			4
Ligne 4 multipliée par ligne 5.	=			5
Ligne 1 moins ligne 6				6
Inscrivez ce montant à la ligne 2 du formulaire TD1NS.				7

Ligne 6 du formulaire TD1NS – Montant pour époux ou conjoint de fait

Si vous prévoyez que, pour l'année, le revenu net de votre époux ou conjoint de fait (gagné avant et pendant le mariage ou l'union de fait) se situera entre 720 \$ et 7 921 \$, faites le calcul suivant pour déterminer le montant partiel auquel vous avez droit :

Montant de base		7 921	00	1
Revenu net estimatif de votre époux ou conjoint de fait pour l'année				2
Ligne 1 moins ligne 2				3
Inscrivez ce montant à la ligne 6 du formulaire TD1NS.				

Ligne 7 du formulaire TD1NS – Montant pour une personne à charge admissible

Si vous prévoyez que, pour l'année, le revenu net de la personne à votre charge se situera entre 720 \$ et 7 921 \$, faites le calcul suivant pour déterminer le montant partiel auquel vous avez droit :

Montant de base		7 921	00	1
Revenu net estimatif de la personne à votre charge pour l'année				2
Ligne 1 moins ligne 2				3
Inscrivez ce montant à la ligne 7 du formulaire TD1NS.				

Ligne 8 du formulaire TD1NS – Montant pour aidants naturels

Si vous prévoyez que, pour l'année, le revenu net de la personne à votre charge se situera entre 13 677 \$ et 18 575 \$, faites le calcul suivant pour déterminer le montant partiel auquel vous avez droit :

Montant de base		18 575	00	1
Revenu net estimatif de la personne à votre charge pour l'année				2
Ligne 1 moins ligne 2 (maximum 4 898 \$)				3
Inscrivez le montant demandé pour cette personne à charge de la ligne 7 du formulaire TD1NS.				4
Ligne 3 moins ligne 4				5
Inscrivez ce montant à la ligne 8 du formulaire TD1NS.				

Ligne 9 du formulaire TD1NS – Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience

Vous ne pouvez pas demander ce montant pour une personne à charge pour qui vous avez demandé le montant pour aidants naturels à la ligne 8 du formulaire TD1NS. Si vous prévoyez que, pour l'année, le revenu net de la personne à votre charge se situera entre 5 683 \$ et 8 481 \$, faites le calcul suivant pour déterminer le montant partiel auquel vous avez droit :

Montant de base		8 481	00	1
Revenu net estimatif de la personne à votre charge pour l'année				2
Ligne 1 moins ligne 2 (maximum 2 798 \$)				3
Inscrivez le montant demandé pour la personne à charge de la ligne 7 du formulaire TD1NS.				4
Ligne 3 moins ligne 4				5
Inscrivez ce montant à la ligne 9 du formulaire TD1NS.				